

COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 30NOVEMBRE 2017

I- RESSOURCES HUMAINES

1-Convention de participation CDG 06 : contrat de prévoyance

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Président pour négocier au mieux dans l'intérêt des agents afin de disposer des deux options (basées sur le Traitement Indiciaire avec ou sans Régime Indemnitaire) et de l'autoriser éventuellement à se désengager du groupement avec le CDG 06 en ce qui concerne la prévoyance.
- de confirmer l'attribution de la participation mensuelle de 2€50 quelle que soit l'option souscrite.

II- TRAVAUX / MARCHES

1-Création d'un espace culturel, sportif et de loisirs sur le quartier de Brocarel à Tourrette-Levens : Délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de création d'un espace culturel, sportif et de loisirs sur le quartier de Brocarel à Tourrette-Levens ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 000 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant, selon le modèle qui sera annexé au procès-verbal.

2-Réfection des façades de l'Hôtel de Ville et de la salle des mariages de Tourrette-Levens : délégation de maîtrise d'ouvrage – avenant n°1 à la convention du 4 juillet 2017

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de réfection des façades de l'Hôtel de Ville et de la salle des mariages de Tourrette-Levens à 157 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°1 à la Convention du 4 juillet 2017, reprenant ce montant et selon le modèle qui sera annexé au procès-verbal.

3-Création d'une Maison des Services au Public (MSAP) à Colomars : Délégation de maîtrise d'ouvrage – avenant n°1 à la convention du 25 août 2017

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de création d'une Maison des Services Au Public à Colomars à 150 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Colomars ou son représentant un avenant n°1 à la Convention du 25 août 2017, reprenant ce montant et selon le modèle qui sera annexé au procès-verbal.

III- FINANCES

1- Décision modificative N°3

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°3 qui se décompose comme suit :

A - Rajout de crédits sur opérations existantes

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation /Affectation
Réfection des façades de l'Hôtel de Ville et de la salle des mariages de Tourrette-Levens	157 000€	37 000€	0€	21 736€	15 264€
Création d'une MSAP à Colomars	150 000€	32 523€	0€	0€	32 523€

B – Réouverture de crédits.

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Rénovation du moulin de Saint-André de la Roche - Phase 2	10 228,08€	10 228,08€	0€	0€	10 228,08€

2- DOB 2018 : calendrier et lettre de cadrage

Monsieur CARLIN propose de confirmer cette démarche qui sera ensuite présentée au prochain Conseil des Maires.

Un avis favorable unanime et émis par le comité.

3- Prestation Service Enfance Jeunesse - régularisation du droit 2016 : versements aux communes

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de régularisation pour l'année 2016, soit 155 613,38 euros, qui sera reversé aux communes, conformément au tableau qui a été adressé avec la convocation et qui sera annexé au procès-verbal de séance.

IV- ENFANCE / JEUNESSE

1- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 : information et calendrier

Où l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Président afin d'engager des démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes afin d'obtenir une avance préalablement à la signature de Contrat Enfance Jeunesse 2018 / 2021 compte tenu que le SIVOM Val de Banquière va poursuivre les actions déjà inscrites au sein du précédent contrat.

V- SOCIAL

1-Convention Globale Territoriale

Où l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la méthodologie d'élaboration de la Convention Globale Territoriale sus énoncée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

2-Maison des Services au Public de Colomars : information

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS